



FORMATION DES MEMBRES DU CSE EN MATIERE DE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL PREMIER MANDAT – CODE R4999

PUBLIC

- Tous les membres élus des CSE et CSSCT pour un premier mandat

PREREQUIS

- Aucun

MODALITES PEDAGOGIQUES

- La pédagogie s'appuie sur des études de cas en support papier ou vidéo, des QCM permettant de vérifier l'acquisition.
- Des situations concrètes sont créées avec une participation active de chacun, des exercices en sous-groupes pour favoriser la formulation, l'expression et la communication.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Exercices
- Questionnaire
- Évaluation en fin de formation sur étude de cas et mise en situation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Assurer l'expression collective des salariés en ce qui concerne les décisions relatives à la gestion, l'évolution économique ou encore l'organisation de travail de l'entreprise.
- Contribuer à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail.
- Etre force de proposition lors des consultations sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise.
- Maîtriser les règles de fonctionnement de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail
- Connaître les droits et obligations des membres, les limites de leurs missions en matière de santé sécurité au travail
- Être capable d'analyser les conditions de travail et les risques professionnels
- Être capable d'analyser les accidents du travail et les incidents
- Être capable d'identifier et de formuler des propositions d'améliorations
- Être capable de communiquer avec la direction, les autres salariés et les acteurs externes

PROGRAMME

FONCTIONNEMENT

- Désignation et rôle du secrétaire et du trésorier du CSE
- Les autres désignations utiles au fonctionnement
- Qualité de personne morale du CSE
- Les autres représentants au sein du CSE

ATTRIBUTIONS DU CSE

- Attributions générales
- Consultations récurrentes et ponctuelles

MOYENS DE FONCTIONNEMENT DU CSE

- Heures dédiées à la délégation du personnel
- Modalités d'utilisation des heures de délégation
- Liberté de déplacement dans l'entreprise et hors de l'entreprise
- Local aménagé
- L'affichage et la communication du CSE
- Obligation du secret professionnel et de discrétion

BUDGETS ET AUTRES MOYENS DU CSE

- Les budgets utiles aux missions du CSE
- Calcul des budgets : Que dit la réglementation ?
- Comment organiser sa gestion courante ?
- Que faire en cas de problème de gestion comptable ?
- Règles comptables pour bien gérer ses budgets
- Réalisation du rapport comptable annuel

LE RECOURS AUX EXPERTS DU CSE

- Nature des expertises en vue d'une consultation ponctuelle
- Missions et rôle de l'expert-comptable du CSE

LA PROCEDURE D'INFORMATION-CONSULTATION

- La base de données économiques et sociales
- Définition d'une information ponctuelle

LA SANTE, LA SECURITE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Procéder à l'analyse des risques professionnels
- Faciliter l'accès des femmes à tous les emplois
- Cas des salariés inaptes ou handicapés
- Alerte en cas de danger grave et imminent
- Organiser des visites régulières
- Agir rapidement après un accident du travail

ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

- L'identification des situations de risque
- Méthodologie générale de traitement des risques
- Méthodologie de l'arbre des causes

LES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

- Qu'est-ce qu'une activité sociale et culturelle ?
- Quels sont tous les bénéficiaires de ces activités ?
- Comment impulser une dynamique sociale et culturelle ?
- La fiscalité des activités sociales et culturelles



1 750 €HT
par personne



3 à 10
participants



5 jours



22 au 26 avril 2024
7 au 11 octobre 2024

N° déclaration d'activité
72 33 000 12 33
SIRET – 781843073
NAF – 8532Z
N° Qualiopi – 8575624

INFORMATIONS ET INSCRIPTION

Agnès VEDRENNE
a.vedrenne@afpiso.com
06 81 65 35 43

www.formation-maisonindustrie.com

Valérie VOLEAU
v.voleau@afpiso.com
06 85 70 62 67